

# COMMUNE DE MOYE

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2017

---

**PRESENTS** : HEISON Christian, CHAL Joanny, VIBERT Martine, LIEBERT Josiane, BOUVIER Serge, BOUVET-MUGNIER Claire, GOURLAIN Jacky, GOURY Elodie, PERRISSOUD Jean-Laurent, GRUFFAT Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES** : ROBICHON-LIEVOIS Françoise (pouvoir à GRUFFAT Isabelle), CHATEL Bernard (pouvoir à BOUVET-MUGNIER Claire), PINON Anne (pouvoir à VIBERT Martine), REYNAUD Christian, BAILLARGEAT Marc.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GRUFFAT Isabelle

---

### 1. POINT DES COMMISSIONS

**Voirie** : plusieurs glissements de terrain à différents endroits de la commune se sont produits suite aux fortes pluies. Dans le prochain bulletin municipal, un rappel de la règlementation et des responsabilités à ce sujet sera fait.

**Bâtiments** : les travaux de rénovation et d'extension de la salle d'animation sont sur le point d'être achevés. La salle d'animation sera inspectée par la commission de sécurité dans le courant du mois de janvier.

La première manifestation prévue se déroulera le **samedi 27 janvier à 11 heures à l'occasion des vœux de Monsieur le Maire. Le dimanche 28 janvier le Repas des Anciens** aura normalement lieu dans la salle d'animation également.

**Information** : un bulletin municipal d'informations sera distribué fin janvier. Pour ce qui est du site internet de la commune, ce dernier fera « peau neuve » et sera doté d'une nouvelle interface. Pour ce faire, il sera neutralisé quelques jours fin décembre, début janvier.

**Scolaire** : madame VIBERT confirme le changement de gestion des présences des enfants aux services périscolaires de cantine et de garderie. Les agents seront désormais équipés d'une tablette numérique afin d'enregistrer en temps réel la présence des enfants.

**Réaménagement du Chef-lieu** : d'ores et déjà plusieurs rencontres sont planifiées avec le cabinet UGUET (Ingénierie, maîtrise d'œuvre en aménagement et VRD) qui s'est vu confier le réaménagement du Chef-lieu. Fin août 2018 la livraison des travaux d'accès à l'école est prévue.

**Urbanisme** : Monsieur CHAL rappelle le calendrier concernant l'élaboration du PLUIH dont l'approbation est prévue en juin 2019.

## **2. SALLE D'ANIMATION : SOUS TRAITANCE**

La société SPCP de Châtillon-le-Duc qui possède une agence à Chenex (74520) et qui est en charge des travaux d'isolation de la salle d'animation propose à la Mairie de sous-traiter une partie du travail à la société SOBRAPI isolation (Viriat 01440) pour un montant de 1150 €.

✓ Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, ce recours à un sous-traitant.

## **3. EMPLOI SAISONNIER**

Afin de faire face à un « accroissement saisonnier d'activités » le conseil municipal a décidé de faire appel à Monsieur Paul DEVANCE à compter du 18/12/2017. Ce dernier sera notamment chargé du déneigement, de la formation de monsieur Serge JACCOUD et sera rémunéré en fonction des heures réellement effectuées ainsi que des astreintes.

✓ Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité, à la création de cet emploi saisonnier.

## **4. PHOTOCOPIEURS**

Le contrat avec la société ACI informatique en charge de la location et de la maintenance des photocopieurs de la mairie et de l'école a été renégocié.

Ainsi le prix d'une photocopie noir et blanc passerait de 0,07568 HT à 0,0049 HT et le prix d'une photocopie couleur passerait de 0,081249 HT à 0,049 HT.

L'économie escomptée est de 798 € TTC par trimestre.

✓ Vote à l'unanimité en faveur de la mise en place en février 2018 de ce nouveau contrat.

## **5. INDEMNITES TRESOR**

Madame le Receveur percevra par an 413,52 € de la commune de Moye.

✓ Vote à l'unanimité en faveur du versement de cette allocation à Madame le Receveur.

## **6. DIVERS**

- La délibération prise le 24 octobre concernant l'indemnisation pour travaux à un élu est supprimée.

✓ Vote à l'unanimité en faveur de la suppression de cette délibération. *L'élu n'a pas pris part au vote.*

- Ecole : compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu de remontées négatives des parents sur le retour de la semaine à 4 jours et que le dispositif semble convenir aux enseignants également, la Mairie maintient sa position actuelle et renouvelle son souhait du mercredi libéré pour la rentrée prochaine. Consciente du problème de la distribution d'internet à l'école, la Mairie fera appel à l'entreprise PETTINI pour établir un diagnostic et un devis.

Le Maire de Moye,

Christian HEISON